



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité d'East Broughton

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ D'EAST BROUGHTON

Procès-verbal de la séance extraordinaire d'adoption du budget du conseil de la Municipalité d'East Broughton tenue au lieu des séances, le 8 décembre 2025 à 19 h 00.

Sont présents à cette séance :

Siège #1 - Jean-François Breton
Siège #2 - Jean-François Poulin
Siège #3 - Étienne Groleau
Siège #4 - Christian Claveau
Siège #5 - André Roy
Siège #6 - Jean Lessard

Est/sont absents à cette séance :

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, Jean-Benoit Létourneau. Monsieur Raphaël Rioux, directeur général par intérim agit à titre de secrétaire d'assemblée.

1 CONSTAT DE LA VALIDITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION ET OUVERTURE DE SÉANCE

Avis public de cette séance a été donné et avis personnel de convocation a été adressé à tous les membres du conseil, le mercredi 3 décembre 2025.

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

2 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le maire fait la lecture de l'ordre du jour.

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 - ADOPTION DU BUDGET POUR L'ANNÉE 2025
- 4 - ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS
2026-2027-2028
- 5 - PÉRIODE DE QUESTIONS
- 6 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Jean-François Breton et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour.

ADOPTÉE

2025-
12-9333

3 ADOPTION DU BUDGET POUR L'ANNÉE 2025
-



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité d'East Broughton

Monsieur le directeur général par intérim, Raphaël Rioux, présente le budget pour l'année 2026.

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 954 du Code municipal, le conseil doit préparer et adopter le budget de la Municipalité pour l'exercice financier 2026 ;

Il est proposé par Jean-François Breton et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ADOPTER les prévisions budgétaires pour l'année 2026 tel que ci-après détaillées.

RECETTES		
Taxes sur la valeur foncière	2 561 839 \$	
Tarifs compensatoires	1 496 668 \$	4 058 506 \$
Tenant lieu de taxes		101 536 \$
Quotes Parts		0 \$
Services Rendus		432 144 \$
Imposition de droits		71 000 \$
Amendes et pénalités		1 000 \$
Autres revenus		0 \$
Transferts		1 253 049 \$
TOTAL DES RECETTES		5 917 234 \$

DÉPENSES		
Administration générale		692 661 \$
Sécurité publique		576 519 \$
Transport		825 197 \$
Hygiène du milieu		853 219 \$
Autres		12 146 \$
Santé & bien-être		3 500 \$
Aménagement, urbanisme et développement		178 966 \$
Loisirs & Culture		721 818 \$
Frais de financement		1 566 175 \$
Investissement		487 034 \$
TOTAL DES DÉPENSES		5 917 234 \$



N° de résolution
ou annotation

2025-
12-9334

Procès-verbal de la Municipalité d'East Broughton

ADOPTÉE

4 - ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2026-2027-2028

ATTENDU QUE le conseil municipal a préparé le programme triennal d'immobilisations de la Municipalité pour les trois prochaines années financières ;

ATTENDU QUE ce document doit détailler l'objet, le montant et le mode de financement des dépenses en immobilisation que prévoit effectuer la Municipalité et dont la période de financement excède douze mois ;

ATTENDU QUE l'adoption d'un programme triennal d'immobilisations est requise en vertu de l'article 953.1 du Code municipal ;

POUR CES MOTIFS Il est proposé par Christian Claveau et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ADOPTER le programme triennal d'immobilisations 2026-2027-2028 de la Municipalité, dont copie est jointe à l'original de la présente résolution pour en faire partie intégrale.

Ledit programme totalise 1 443 500 \$ répartis comme suit

ANNÉE 2026	1 237 500 \$
ANNÉE 2027	166 000 \$
ANNÉE 2028	90 000 \$
TOTAL	1 493 500 \$

ADOPTÉE

5 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question de l'assistance.

6 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Jean-François Poulin et résolu à l'unanimité de clore la séance à 19 h 57.

ADOPTÉE


Jean-Benoit Létourneau


Raphaël Rioux, DMA



*Procès-verbal
de la Municipalité d'East Broughton*

Maire
intérim

Directeur général et greffier-trésorier par

N° de résolution
ou annotation

Je, soussigné, Jean-Benoit Létourneau, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.



Jean-Benoit Létourneau
Maire

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussigné, Raphaël Rioux, directeur général et greffier-trésorier par intérim, certifie que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses décrites par le Conseil de cette séance de la Municipalité de d'East Broughton.